AGROGENERATION SA

Société Anonyme au capital de 11 079 319,35 euros 19, boulevard Malesherbes 75008 PARIS 494 765 951 R.C.S. PARIS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-209 (ANNULATION D'ACTIONS ACHETÉES-DÉLÉGATION À L'ORGANE COMPÉTENT)

Exercice clos le 31 décembre 2019

Le 7 mai 2021

AGROGENERATION SA

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction de capital

Assemblée générale du 24 juin 2021, sixième résolution

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer pour une durée de 24 mois, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% du capital social constaté au moment de la décision d'annulation, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Paris, le 7 mai 2021

Les commissaires aux comptes

FIDAG BDO Paris - Audit & Advisory

Carole Hong TRAN Anne-Catherine FARLAY

Carole Hong Tran / FIDAG
84931CC990864C7...

83011DECCCFD42D...

OocuSigned by: